

Procès-verbal de séance du conseil d'administration du 6 décembre 2023

Participants :

Administrateurs avec voix délibérative

LEMARDELEY Marie-Christine, Présidente
AKKARI Maya
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphane
CELIK Bran
GILAT Sylvain
LANNIBOIS-DREAN Hélène
LERMINIAUX Christian
MARINETTI Angela
RENNER Marc

Assistent avec voix consultative

CROQUETTE Vincent
LEQUEUX Nicolas
RAMONDOU Céline
ROSMADÉ Régis

Experts invités personnel (élus)

D'ESPINOSE Jean-Baptiste
EBRAN Lucie
REYSSAT Mathilde
RODITCHEV Dimitri

Membres des services de l'ESPCI

ARLOT Clément
CARDINALE Katia
DEHRI Ludovic
GYSS Virginie
HAMZAOUI Shyrine
LAFAYETTE Claire
SERRAULT Bastien

Pouvoirs

COBLENCE Emmanuel
BROSSEL Colombe
KOMITES Pénélope
SIMONDON Paul

Ville de Paris

DE LAVIT Jacques-Henri

Experts invités élèves (élus)

Autre(s) invité(s)

Ordre du jour :

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023..... 3

COMMUNICATION : 3

- **Hommage à Hélène Montes - Vincent Croquette, Directeur général..... 3**
- **Présentation du prochain CODIR - Vincent Croquette, Directeur général..... 4**
- **Travaux : livraison du bâtiment cœur 4**
- **Présentation scientifique : ouvrir l'ADN comme une fermeture éclair – Vincent Croquette, Directeur général..... 5**
- **Les décisions des procédures de marché public au titre des délégations de compétences – Claire Lafayette, Responsable de la commande publique et des affaires juridiques..... 6**

DELIBERATIONS : 6

- 1. Budget primitif 2024 6**
- 2. Approbation du rapport annuel 2022 relatif à la délégation de service concernant la gestion des contrats de recherche..... 7**
- 3. Conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de directeur général des services de la régie ESPCI..... 8**
- 4. Modification du règlement intérieur et des statuts de la Régie ESPCI..... 8**
- 5. Actualisation du tableau des emplois 8**
- 6. Demande d'accueil en délégation au CNRS pour la période 2024-2025 9**
- 7. Exonération du paiement des frais de scolarité de 4e année pour les doctorants inscrits pour la première fois entre le 01/09/2020 et le 31/12 2020 et soutenant leur thèse avant le 31/03/2024 9**
- 8. Répartition du fonds de solidarité 9**

Heure de début : 14h00

Heure de fin : 16h00

La présidente constate que le quorum est atteint.

En préambule, la Présidente annonce la démission d'Antoine Guillou en tant qu'administrateur. Son nouveau poste d'adjoint chargé de la propreté l'oblige à siéger dans de nombreux conseils d'administration, le forçant à quitter celui de l'ESPCI. C'est Colombe Brossel qui a accepté ce siège ainsi libéré. Elue au Conseil de Paris, Colombe Brossel était adjointe chargée de l'éducation lors de la précédente mandature d'Anne Hidalgo, elle est également sénatrice, Secrétaire de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport. Pour autant, le délai pour cette séance était trop court, elle a donné procuration à la Présidente.

Ensuite, la Présidente annonce que, dans le cadre de l'appel à projets européen ERC Synergy Grants, 37 projets ont été sélectionnés au niveau européen, 12 impliquant des Français, dont 2 appartenant à l'ESPCI (Andrew Griffiths et Mickaël Tanter).

De plus, la Directrice de l'enseignement supérieur au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Anne-Sophie Barthez, a été reçue le 6 novembre 2023 dans un laboratoire du nouveau bâtiment. L'école avait préparé une présentation montrant tous les aspects de sa recherche et de son enseignement, avec le témoignage d'un ancien élève ayant fondé sa propre entreprise. Cette présentation a permis de mieux placer l'école aux yeux du ministère. Mme Barthez n'a pas refusé la proposition d'augmenter la subvention du MSR. Celle-ci augmente dès 2023, passant de 525.000 euros à 818.000 euros et l'ambition est de poursuivre les discussions pour aboutir peut-être à un montant encore supérieur en 2024.

Pour finir, après la délibération du Conseil d'administration du 13 octobre 2023 et sur proposition de la Maire de Paris, le Conseil de Paris du mois de novembre a désigné Vincent Croquette au poste de Directeur général de l'ESPCI. Les arrêtés de nomination seront produits dès que possible.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du vendredi 13 octobre 2023.

La Présidente s'enquiert d'éventuelles demandes de modifications du procès-verbal du 13 octobre 2023.

Mathilde Reyssat indique 2 corrections à apporter à la page 6 (remplacer « MPPSI » par « MPSI ») et page 7 (rajouter « Télécom » à « Sup Paris »)

Sylvain Gilat note que le procès-verbal indique que les oraux de 2022 avaient été réduits de quatre semaines à trois semaines à cause du Covid. En réalité, les écrits du concours X, ENS, ESPCI, se tiennent obligatoirement sur cinq jours. Le lundi de Pâques a entraîné un décalage et il a donc fallu supprimer une semaine d'oraux. Or ce phénomène pourrait parfaitement se reproduire.

Sous réserve des modifications évoquées en séance, le procès-verbal du 13 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Communication :

- **Hommage à Hélène Montes - Vincent Croquette, Directeur général**

Vincent Croquette procède à la lecture d'une déclaration :

« Le 7 novembre dernier, Hélène Montes nous a quittés. Elle était professeure ESPCI dans le laboratoire SIM (Sciences et ingénierie de la matière molle). Nous perdons une passionnée de science, une formidable professeure toujours prête à aider, à conseiller et à partager. Entrée à l'ESPCI en 1997 dans le laboratoire de Lucien Monnerie, Hélène Montes a effectué sa recherche sur les relations structures-propriétés mécaniques de systèmes polymères. Grâce à ces expériences combinant diffusion de neutrons, RMN du solide et caractérisation thermomécanique, elle a mis en évidence pour la première fois l'existence de ponts vitreux dans les élastomères renforcés. Ces résultats ont permis d'expliquer les comportements mécaniques spécifiques des élastomères renforcés comme les pneus de voiture.

Hélène Montes s'est beaucoup investie dans la formation à l'ESPCI et à PSL, se questionnant sans cesse sur sa pédagogie et sur son amélioration. Avec rigueur, mais aussi avec humour, elle a transmis à beaucoup de ses étudiants sa passion pour la physique des polymères.

Elle a été directrice adjointe des études de 2008 à 2013 avec Marc Fermigier. Parce qu'elle avait des convictions et qu'elle était très attachée à l'entraide et la solidarité, elle ne comptait ni ses heures ni son énergie.

En 2010, à l'instauration des frais de scolarité, elle avait eu l'idée de créer un dispositif spécifique de bourses qui existe toujours, les fameuses bourses Joliot, qui aident les élèves ingénieurs boursiers en complétant les autres bourses ou aides qu'ils perçoivent. Hélène Montes s'est aussi mobilisée pour défendre la quatrième année, devenue facultative à la demande de la CTI. Elle œuvra aussi pour la mise en place des PSE (projets scientifiques en équipe) devenus un temps majeur de la formation des élèves ingénieurs de l'ESPCI.

En son hommage, nous avons décidé de nommer une des nouvelles salles du bâtiment, la salle PCE chimie, à son nom. Et je pense que c'est tout à fait justice. Nos pensées accompagnent évidemment ses proches. »

Sylvain Gilat confirme que la communauté des *alumni* a été très affectée par la disparition d'Hélène Montes. Trois *alumni* chinois se sont rendus à ses obsèques. Le livre d'or a recueilli environ 80 témoignages. Sa lecture donne envie de devenir professeur tant il montre l'impact d'Hélène Montes dans la carrière, et même la vie de certaines personnes.

Mathilde Reyssat demande si la date d'un hommage au sein de l'école a été fixée.

Le Directeur général répond qu'aucune date n'a encore été fixée, mais qu'un hommage aura lieu.

- **Présentation du prochain CODIR - Vincent Croquette, Directeur général**

Le Directeur général indique que la modification principale du Codir est le remplacement de Nicolas Lequeux par Corinne Soulié à partir du 1^{er} janvier 2024. L'école souhaite renforcer son organisation. Les membres du Codir enseignants-chercheurs et chercheurs recevront dorénavant une lettre de mission afin d'édicter des lignes claires. Chaque membre est aidé par un appui administratif, avec notamment laDAR pour la recherche, la DAI pour l'innovation.

S'ajoutent des chargés de mission avec Annie Colin pour la transition écologique et Anne Devulder pour la vie étudiante. Il reste à trouver un remplaçant comme chargé de mission femmes/hommes et à nommer un chargé de mission qualité de vie au travail. Cette nouvelle mission sera d'autant plus importante que l'école déménagera prochainement.

- **Travaux : livraison du bâtiment cœur**

Ludovic Dehri explique que les travaux de finition du bâtiment sont en cours. Les travaux sont terminés dans tous les niveaux et les réserves sont levées progressivement. Ce processus est relativement long, car le bâtiment est complexe. En parallèle, les services techniques prennent connaissance du bâtiment afin de l'exploiter, y compris avec leurs prestataires.

Le 10 novembre 2023, la Préfecture de police et la BSPP ont audité les installations de sécurité et ont rendu un avis favorable. La commission de sécurité a autorisé l'ouverture du bâtiment. Les déménagements ont donc été lancés. Initialement, il était prévu d'attendre la livraison complète du bâtiment, avec toutes les installations en service, mais ce processus prenant du temps, des déménagements partiels ont été décidés. Tous les bureaux ont été mis à disposition le 16 octobre et le mobilier a été livré.

Le laboratoire LPEM a commencé son déménagement le 13 novembre. Les appareils scientifiques ont pratiquement tous été apportés et seules quelques installations restent à bouger. Quelques ajustements sont nécessaires puisque le bâtiment n'est pas encore totalement opérationnel, mais les équipes essaient de répondre aux besoins des chercheurs. Le laboratoire Gulliver a également déménagé et les équipes du LBC et du LBE, deux laboratoires de CBI, devraient le faire avant Noël.

Dans le détail, le LPEM occupe tout le rez-de-chaussée avec 28 bureaux et 48 laboratoires. Le déplacement des équipements lourds s'est bien déroulé. Gulliver se situe au 1^{er} étage avec 10 bureaux et 9 laboratoires. La deuxième partie de Gulliver intégrera les anciens locaux du LPEM. Enfin, les laboratoires LBC et LBE se situeront au 4^e étage, avec respectivement 10 bureaux et 9 laboratoires, et 2 bureaux et 4 laboratoires.

À ce rythme, le déménagement devrait être achevé au cours du premier trimestre, avec, en parallèle, la réception complète du bâtiment.

Dimitri Roditchev souligne que le LPEM est probablement le laboratoire du campus le plus lourdement équipé. L'acheminement était difficile et très contraint par le chantier en cours, mais s'est déroulé correctement, notamment grâce à la collaboration très étroite avec le STML. Le déménagement a duré deux semaines et demie et le laboratoire peut aujourd'hui livrer à l'école ses anciens locaux.

Pour autant, les effectifs du STML apparaissent insuffisants pour cette phase. Ils ne sont que quatre alors que le service de M. Roditchev compte 70 personnes, une dizaine de tonnes de matériels très fragiles, et une centaine de réserves restent à lever. Or seules deux personnes s'en occupent. Il faut absolument que cette équipe soit épaulée par un à deux collaborateurs supplémentaires, au moins le temps du déménagement.

Ludovic Dehri convient que le déménagement est complexe, alors que le bâtiment n'est pas entièrement terminé. Les efforts de chacun permettront de démarrer la seconde phase plus rapidement.

La Présidente remercie la Direction technique, particulièrement investie dans le déménagement.

- **Présentation scientifique : ouvrir l'ADN comme une fermeture éclair – Vincent Croquette, Directeur général**

Vincent Croquette réalise un exposé scientifique intitulé « Ouvrir l'ADN comme une fermeture éclair » et répond aux questions de l'assistance.

- **Les décisions des procédures de marché public au titre des délégations de compétences – Claire Lafayette, Responsable de la commande publique et des affaires juridiques**

Les membres du Conseil d'admiration n'ont aucune question sur ce point.

Délibérations :

1. Budget primitif 2024

Rapporteur Clément Arlot, Directeur financier

Clément Arlot indique tout d'abord que le budget primitif 2024 comporte deux modifications principales par rapport aux orientations budgétaires présentées précédemment. La première concerne le niveau de la taxe d'apprentissage estimé pour 2024, ce qui se répercute sur le montant global des recettes. La seconde cible le niveau des droits d'inscription et des frais de scolarité.

En 2024, le budget de fonctionnement diminuerait de 1,05%, car les opérations de déménagement représentaient une grande part des charges de 2023. En investissement, la diminution anticipée de 16% du budget s'explique par le calendrier de l'exécution du schéma directeur.

En détail, le budget de fonctionnement bénéficiera du retour de la subvention de la Ville de Paris au niveau de 2022. Le niveau de recettes provenant du ministère a été gardé à son niveau historique, puisque la hausse discutée avec le ministère est récente. Une réévaluation en cours d'exercice aura lieu si cette hausse se confirme. De plus, les recettes estimées de la pépinière commenceront en 2024.

Les droits d'inscription et les frais de scolarité restent estimés à 240.000 euros. Comme réclamé par les membres du Conseil d'administration, les droits d'inscription sont restés stables et seuls les frais de scolarité ont augmenté. La taxe d'apprentissage est estimée à 150.000 euros et les frais d'hébergement et de gestion à 1,9 million d'euros, stables par rapport à 2023. Les autres recettes apparaissent en forte diminution par rapport à celles de 2023, car celles-ci comprenaient des recettes exceptionnelles ponctuelles destinées à compenser la baisse de la subvention de fonctionnement de la Ville.

Concernant les dépenses, la diminution de la subvention de fonctionnement de la Ville a obligé l'ESPCI à faire un effort pour diminuer le niveau de ses charges générales en 2023.

En 2024, le niveau de la subvention revenant au niveau antérieur, il est à nouveau possible de prévoir une augmentation des charges générales. Toutefois, cette augmentation est minorée par les hausses de charges obligatoires comprenant l'exploitation des bâtiments et les dépenses de personnel qui ont subi la hausse de la valeur du point d'indice des fonctionnaires deux années consécutives.

Concernant le budget d'investissement, les recettes intègrent la subvention récurrente d'équipements de la ville de Paris à hauteur de 1,6 million d'euros. Les recettes du schéma directeur sont évaluées à 22,33 millions d'euros et sont en partie conditionnées à la récupération de TVA sur les opérations déjà payées.

Les dépenses d'investissement représentent quant à elles 1,73 million d'euros, équipements et travaux compris. Il convient de noter dans les investissements hors schéma directeur la hausse des dépenses et recettes liées aux contrats de recherche, à hauteur de 78%. Or une grande partie du budget de la recherche en investissement devra être affectée aux cofinancements.

Dimitri Roditchev explique que, dans le cadre des projets CPER, Sésame ou autres, l'école doit apporter environ un tiers du financement pour compléter les efforts de la région ou de l'État. Ce complément est porté par les équipes et laboratoires eux-mêmes, ou bien par l'école. Cette ventilation est décidée par la Direction de la recherche.

Pour exemple, l'école a apporté 200.000 euros pour l'achat d'un microscope électronique à transmission. Cet effort se fait certes au détriment des crédits de recherche des laboratoires, mais bénéficie tout de même à plusieurs laboratoires. En parallèle, dans le cadre du projet CPER, deux compléments de matériels sont nécessaires aux LPEM. Ceux-ci concernent pour l'essentiel les équipes du LPEM, c'est bien le laboratoire lui-même qui a contribué au complément de financement, ce qui n'a donc pas affecté l'école.

Le budget primitif 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du rapport annuel 2022 relatif à la délégation de service concernant la gestion des contrats de recherche

Rapporteur Régis Rosmade, Secrétaire général

Régis Rosmade rappelle que l'ESPCI a contractualisé une délégation de service public à la société des Amis de l'ESPCI en avril 2022. Celle-ci porte sur la gestion des contrats de recherche de l'ESPCI. Le code général des collectivités territoriales impose au délégataire d'effectuer un rapport annuel.

L'activité s'est avérée moindre qu'en 2021, avec 61 contrats contre 68, 1,025 million d'euros de prestations facturées contre 2,025 millions d'euros, et 58 salariés contre 59. Le résultat d'exploitation a terminé avec un déficit de 169.000 euros en 2022 alors qu'il était bénéficiaire de 342.000 euros en 2021. Ce montant a toutefois été ramené à -137.000 euros. Les frais généraux sont passés de 158.000 euros à 266.000 euros, et les frais de personnel de 818.000 euros à 636.000 euros. Le résultat des contrats de recherche s'est avéré déficitaire de 39.000 euros et le résultat net de la gestion courante déficitaire de 97.000 euros.

En parallèle, l'ESPCI reçoit une redevance dans le cadre de cette délégation de service public qui s'élève à 2%, soit 20.500 euros en 2022. Les fonds propres restent élevés malgré le déficit, à hauteur de 2,8 millions d'euros.

Face à ces résultats, les frais de gestion ont été portés à 20% (8% pour la SAESPCI et 12% pour l'ESPCI). Parmi les perspectives, l'objectif est d'améliorer le service rendu aux chercheurs afin d'être plus attractif, de réfléchir à élargir le champ d'action, et d'améliorer la communication avec une refonte du site web et des rencontres avec les DU.

Le rapport annuel 2022 relatif à la délégation de service concernant la gestion des contrats de recherche est approuvé à l'unanimité.

3. Conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de directeur général des services de la régie ESPCI

Rapporteur Vincent Croquette, Directeur général

Vincent Croquette explique qu'un décret propose de modifier la dénomination de la mission de Secrétaire général en l'appelant Directeur général des services. Le tout s'accompagne d'un élargissement des fonctions. Avec retard, l'administration propose de se mettre en conformité avec cette directive. De fait, les missions actuelles du secrétaire général correspondent déjà. L'implication la plus forte porte sur le changement de durée des mandats, qui passeront de deux fois 3 ans à deux fois 4 ans.

L'idée est d'accroître l'attractivité de l'ESPCI pour le poste de Directeur général des services. Ce dernier possédera dorénavant un rôle plus stratégique : maîtrise d'œuvre et d'ouvrage dans les projets de développement de l'établissement, pilotage plus serré du budget, déploiement d'une politique immobilière, participation au développement de la formation, implication dans les appels à projets.

La Présidente précise que cette délibération a déjà été approuvée par le CST.

Sylvain Gilat souligne que le rôle de Secrétaire général est important pour les *alumni*. Or il craint que cette nouvelle dénomination réduise le focus sur l'administration au profit de l'aspect service. L'école étant originale, l'administration demeure une notion forte pour son pilotage. En outre, mi-2026, la gouvernance de l'école changera et il faudra prêter une grande attention aux tuilages des différents postes de responsabilité.

Les conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de directeur général des services de la régie ESPCI sont approuvées à l'unanimité.

4. Modification du règlement intérieur et des statuts de la Régie ESPCI

Rapporteuse Claire Lafayette, Responsable de la commande publique et des affaires juridiques

Claire Lafayette précise que la modification des documents statutaires de l'école découle de la délibération précédente.

La modification du règlement intérieur et des statuts de la Régie ESPCI est approuvée à l'unanimité.

5. Actualisation du tableau des emplois

Rapporteuse Katia Cardinale, Directrice-Adjointe des Ressources humaines

Katia Cardinale indique que la première modification du tableau des emplois concerne le changement de l'intitulé de Secrétaire général pour devenir Directeur général des services. La deuxième concerne la création d'une Direction de l'Appui à l'innovation (DAI). La dynamique de développement et d'innovation s'accompagne d'une évolution de l'organisation. Les personnels de l'incubateur seront intégrés dans cette DAI. Le poste de responsable incubateur et entrepreneuriat sera transformé en directeur de l'appui à l'innovation en intégrant les missions relatives à la gestion du PUI. Le poste de chargé de mission start-up ciblera la logistique et

l'administration du projet PUI. Le poste de chargé d'animation incubateur deviendra chargé d'affaires et d'animation incubateur, mais ses missions resteront inchangées.

Le nombre de postes permanents restera de 166,7 ETP. S'ajoutent toujours 6 postes non permanents. Les postes dédiés aux contrats de recherche passeront quant à eux à 226.

Mathilde Reyssat demande si 4 professeurs occupent toujours des emplois non permanents.

Katia Cardinale précisera ce point.

L'actualisation du tableau des emplois est approuvée à l'unanimité.

6. Demande d'accueil en délégation au CNRS pour la période 2024-2025

Rapportrice Katia Cardinale, Directrice-Adjointe des Ressources humaines

Katia Cardinale explique que les enseignants-chercheurs de l'ESPCI délégués au CNRS cessent leur enseignement pour se consacrer durant six mois ou un an à des recherches d'intérêt pour l'école. Ils continuent d'être rémunérés par l'ESPCI, qui reçoit une compensation de la part du CNRS. Actuellement, deux enseignants-chercheurs, maitres de conférence de classe normale, sollicitent une délégation d'un an à mi-temps pour la période 2024-2025 : Vincent Déméry et Charlie Demène.

La demande d'accueil en délégation au CNRS pour la période 2024-2025 est approuvée à l'unanimité.

7. Exonération du paiement des frais de scolarité de 4e année pour les doctorants inscrits pour la première fois entre le 01/09/2020 et le 31/12 2020 et soutenant leur thèse avant le 31/03/2024

Rapportrice Lucie Ebran, Directrice de la Direction de l'Appui à la Recherche

Lucie Ebran indique que PSL a confié la délégation de gestion de la scolarité des doctorants à l'ESPCI depuis 2020. Les frais d'inscription s'élèvent à 380 euros par an. Les doctorants doivent se réinscrire tous les ans avant le 31 décembre. La crise sanitaire a retardé de nombreux travaux de thèse et l'administration propose une exonération pour les étudiants inscrits entre septembre et décembre 2020 et qui soutiendraient leur thèse avant le 31 mars 2024.

L'exonération du paiement des frais de scolarité de 4e année pour les doctorants inscrits pour la première fois entre le 01/09/2020 et le 31/12/2020 et soutenant leur thèse avant le 31/03/2024 est approuvée à l'unanimité.

8. Répartition du fonds de solidarité

Rapportrice Anne Devulder, Responsable Vie Etudiante

Anne Devulder explique que l'ESPCI propose à ses élèves ingénieurs des bourses sur critères sociaux, les bourses Joliot. Un reliquat important a été constaté quelques années auparavant et a permis de créer un fonds de solidarité ESPCI pour les élèves ingénieurs. Ce budget est issu des frais d'inscription et de scolarité, des reliquats des années précédentes. L'école espère obtenir des

financements extérieurs pour pouvoir faire perdurer ce fonds dans les années à venir. Une commission fonds de solidarité est en charge de répartir le budget selon trois dispositifs : la bourse Joliot, une aide sociale d'urgence, une aide à la mobilité internationale. Chaque dispositif financé possède sa propre commission.

La commission de novembre 2023 pour l'année 2024 a constaté un cumul de reliquats de 42.714 euros. Elle a décidé de flécher ce reliquat vers les trois dispositifs. La bourse Joliot disposera d'un montant maximal de 25.000 euros, l'aide sociale d'urgence de 5.000 euros, et l'aide à la mobilité internationale de 12.000 euros.

Par ailleurs, divers dispositifs de soutien aux étudiants existent. En 2023, 251.000 euros ont été distribués au titre des bourses Joliot, dont 57.000 euros via le fonds de solidarité. De même, 4.000 euros d'aides sociales d'urgence et 18.000 euros d'aides à la mobilité ont été octroyés. S'ajoutent des aides de la Région et de l'Europe via Erasmus. Le fonds ESPCI a apporté un total de 139.000 euros, toutes bourses confondues (bourse de mobilité 3A et 4A, bourse d'excellence, stage des étudiants internationaux). Les bourses octroyées par les Chaires Saint-Gobain ont atteint plus de 43.000 euros. Enfin, les bourses Eiffel concernent les étudiants internationaux.

Le tout cumulé a représenté près de 540.000 euros en 2023.

Sylvain Gilat s'enquiert du montant des bourses Erasmus de 2024 pour les projets de recherche.

Anne Devulder répond que les étudiants ont déposé leurs dossiers et que les commissions d'arbitrage se tiendront prochainement. Une convention Erasmus regroupe PSL et l'École nationale des Chartes. La somme octroyée par Erasmus devra être répartie entre les bourses pour la mobilité pour les projets de recherche 3A et les stages industriels.

Sylvain Gilat explique par ailleurs que l'ESPCI *Alumni* a attribué 9.500 euros de bourse pour les élèves de troisième et de quatrième année, et 27.500 euros de prêt pour les élèves de quatrième année. Elle s'est retrouvée à donner des bourses pour des projets de recherche de troisième année, mais pour des élèves déjà revenus de leur projet. Or elle souhaite au contraire avoir un effet de levier et encourager l'ambition des élèves très en amont. En 2024, l'ESPCI *Alumni* distribuera 100.000 euros pour soutenir les élèves de troisième et de quatrième année par des prêts à taux zéro, et non des bourses.

Par ailleurs, le questionnaire transmis chaque année aux élèves montre que près de 50% d'entre eux se trouvent en vigilance financière (30%) ou en difficulté financière (18%). Or l'inflation se poursuit et 2024 sera la première promotion avec un taux de boursier en hausse. Ainsi, l'école envisage de mobiliser les *alumni* étrangers pour trouver des stages industriels à l'étranger et abonder au financement des bourses de mobilité internationale.

Sylvain Gilat demande au final si la hausse de la subvention du ministère pourrait aussi soutenir la mobilité internationale.

Vincent Croquette répond qu'en 2023 nous avons eu un budget serré et que les montants attribués à la formation avaient été un peu réduits, mais que ceux dédiés à la recherche avaient été plus fortement impactés. Par ailleurs cette augmentation a fait l'objet d'une demande et d'un argumentaire visant à financer des actions précises, comme par exemple l'augmentation du point d'indice (non compensée par la subvention de la ville), qui n'incluent l'aide à la vie étudiante. Pour

preuve la convention de financement établie par le MESR dans ce cadre indique qu'elle est destinée à « *Promouvoir l'excellence de l'activité de recherche de ses laboratoires dans les domaines concernés et renforcer ses partenariats avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.* »

Anne Devulder ajoute qu'il reste nécessaire de mieux accompagner les étudiants, car certains méconnaissent encore leurs droits et l'ensemble des aides dont ils pourraient bénéficier.

La répartition du fonds de solidarité est approuvée à l'unanimité.

Avant de clore la séance, la Présidente salue Nicolas Lequeux pour son dernier CA en tant que Directeur des études.

Monsieur Sylvain GILLAT a également apprécié la qualité du rapport d'activité.

La séance est levée.